

QUELQUES SUGGESTIONS POUR FAVORISER LE YACHTING EN BELGIQUE.

Par A. FRIDT,
Membre du R.Y.C.B. et du B.R.Y.C.

La pratique du yachting à voile et à moteur, qui prend actuellement une grande extension, semblait jadis, être l'apanage d'une petite catégorie de privilégiés. On le considère à tort de nos jours comme exclusivement réservé à des gens fortunés. C'est une des raisons pour lesquelles le yachting en Belgique a été si peu soutenu par les autorités locales et gouvernementales. Il est néanmoins en passe de se développer de telle sorte, que s'il n'est pas encore un sport national comme en Suède ou en Hollande, il commence à intéresser de nombreux Belges par son charme, ses avantages et son utilité sportive, culturelle et même économique.

Pendant des années, le Belge s'est désintéressé de l'eau et de la mer. Son développement maritime au point de vue économique est resté de ce fait sensiblement inférieur à celui de ses voisins. Intensifier la pratique du yachting ne pourrait que ranimer un intérêt qui n'aurait jamais dû se démentir. C'est une grande lacune de l'administration et de l'enseignement que d'avoir négligé cette propagande. L'Administration de la Marine l'a enfin compris et tente actuellement d'encourager par divers moyens les sports à voile et à moteur, l'aviron ou le kajak.

Pourquoi le yachting à voile et à moteur n'a-t-il pas intéressé les masses ?

Non pas parce qu'il est inabordable, mais parce que des sottes préventions ont fait force de loi pendant des années et parce qu'aucune propagande ou encouragement n'a été fait auprès de la jeunesse, dans les écoles, dans les universités ou ailleurs.

Comparée à l'Angleterre, la Scandinavie, la Hollande et l'Allemagne, la place que l'on réserve encore de nos jours au sport en général et aux sports nautiques en particulier, dans nos écoles et universités, est manifestement insuffisante. Il est profondément regrettable pour l'amélioration de la race que l'esprit de nos corps enseignants soit aussi rétrograde.

Nous avons en Belgique des eaux propices, des moyens suffisants et l'on ne peut dénier l'engouement qui s'est manifesté spontanément ces dernières années parmi la jeunesse pour les sports nautiques qui comprennent, outre le yachting proprement dit, l'aviron, le kajak et la natation. L'aviron est celui d'entre les sports nautiques qui a été le plus populaire et le plus soutenu par les autorités et la presse. Quelques victoires internationales, comme celle du mémorable succès à Henly en 19 y ont intéressé le grand public.

Le kajak est un sport nouveau de tourisme qui se développe depuis quelque temps seulement. C'est la bicyclette de l'eau. Il est appelé à un grand avenir si les autorités et les clubs le Touring Club et l'Office du Tourisme unissent leurs efforts pour en favoriser la pratique.

La natation enfin, que tout Belge des deux sexes pratique actuellement, familiarise l'individu avec l'eau. La création de nombreuses piscines encourage la natation et est la cause de sa popularité.

Cela prouve indubitablement que les moyens créent la fonction et en assurent réciproquement le succès, comme la route a créé le tourisme. Il appartient donc aux autorités de prendre des initiatives pour en faire autant pour le yachting, l'aviron et le kajak. Nous démontrerons plus loin qu'elles serviront ainsi l'intérêt général et le développement maritime et économique du pays ainsi que la santé publique. Elles doivent s'appuyer toutefois sur les organisations existantes — Fédérations et Clubs — qui, eux aussi, devraient faire un effort de coopération et d'organisation.

1^{er} vœu.

A ce propos, j'exprimerai un premier vœu que les diverses fédérations patronnant les sports nautiques tentent de se grouper en une fédération unique ou créent seulement un comité conjuguant les efforts suivant une ligne de conduite homogène.

2^e vœu.

Les fédérations pourront de leur côté donner des avis et des directives à l'Administration de la Marine et au Ministère de la Santé pour que ceux-ci encouragent davantage les sports nautiques :

- a) en accordant des subsides aux clubs ou à la fédération

pour l'achat d'unités-types favorisant l'entraînement des jeunes. Nous indiquons les yachts de croisière et les stars achetés par la Marine en Allemagne et en Hollande, réservés aux fils d'officiers de Marine ou à des jeunes sélectionnés par les clubs;

b) en favorisant le tourisme nautique par l'établissement de cartes touristiques popularisant les randonnées pour kajak ou canoës; en facilitant le passage aux écluses, en réservant des terrains de camping, en amenant de l'eau potable, etc., etc.;

c) le premier soin de l'Administration de la Marine devrait être celui de créer ou d'aider à réaliser la construction, l'aménagement et l'amélioration des ports de yachts et des ancrages à Anvers, Bruxelles, Ostende, Gand; des terrains pour les hangars, etc. Les installations actuelles sont manifestement insuffisantes et sont la cause principale, par suite des difficultés d'ancrage, de ce que beaucoup de yachtmen reculent devant l'acquisition d'un bateau.

Les installations de la plupart de nos clubs sont vétustes. Quelques efforts louables ont été faits pour améliorer les locaux de réunion comme ceux de B.R.Y.C.; toutefois, les vestiaires, les hangars pour héberger les embarcations, sécher les voiles, nettoyer et caréner sont plus que médiocres. Un grand effort financier devrait être fait pour rendre tout cela conforme aux besoins du jour et au niveau de ce qui se fait à l'étranger. Cet effort financier on ne peut l'attendre raisonnablement et avec assez d'efficiencce uniquement de la part des membres des clubs.

3^e vœu.

Nous formons ainsi un troisième vœu, le plus important, sans nul doute, celui que l'Administration de la Marine et le Ministère de la Santé contribuent financièrement, par des prêts ou par tout autre moyen à convenir, à la création de bassins de yachts, dont Anvers et Ostende ont un besoin tout particulier, et à l'amélioration des installations existantes.

Le geste a été fait par le Ministère de la Santé et les Administrations communales pour la construction de piscines. Il doit être étendu aux clubs de yachting, d'aviron et de kajak.

Nous apprenons avec infiniment de satisfaction qu'un grand progrès est sur le point d'être réalisé pour les deux clubs d'Anvers. L'Administration de la Marine a eu la bienveillance de créer une zone neutre sur la rive gauche exclusivement

réservée à l'anchrage des yachts et dont la navigation marchande devra s'écarter.

C'est quelque chose dont nous remercions d'avance ceux à qui nous le devons. Cette mesure n'est toutefois pas suffisante et ne peut être que transitoire. Les Anversois espèrent obtenir sous peu un véritable port de yachts. Les projet de M. H. van Cuyck d'un port de yachts au Noordkasteel ou, à défaut, le creusmeent d'un bassin à flot sur la rive gauche, ou même l'élargissement et l'approfondissement des criques naturelles au bord del'Escaut comme celle à côté de R.Y.C.B., ou bien encore quelques quais réservés dans les bassins Bonaparte et au Sud seraient autant de solutions indispensables et urgentes à apporter avec l'appui des Administrations.

Le Zoute, devenu la première plage de Belgique, devrait avoir un port de refuge de yachts, au Zwiijn. A défaut, on devrait obtenir de la Société du Canal et Installations de Bruges des emplacements aménagés et réservés à l'intérieur des écluses, à Zeebrugge, avec eau potable, voies d'accès, etc.

A Ostende, notre premier port côtier, ayant toujours la faveur des yachtmén et le prestige à l'étranger de son ancienne splendeur, devrait avoir des installations à proximité de la digue et du centre; l'aménagement du bassin aux crevettiers, à la hauteur de l'ancien phare s'indique tout naturellement pour des yachts, depuis l'extension du port de pêche. Les bassins de la vieille gare sont trop salissants et les emplacements actuels du Yacht Club sont trop éloignés.

Après l'organisation du tourisme et des installations, les autorités devraient encourager encore davantage les compétitions par des dons pour l'organisation des régates, par l'attribution de diplômes, de médailles, de souvenirs, etc. Elles devraient patronner et faciliter les participations aux régates à l'étranger, mais subordonner d'autre part son appui à la condition que les fédérations sélectionnent avec soin des équipes et qu'un droit de veto soit même laissé à l'Administration si le choix ne présente pas toutes les garanties de succès. On pourrait également obliger les amateurs désirant défendre les couleurs belges à l'étranger, d'obtenir au préalable une autorisation de leurs fédérations.

Il est en effet préjudiciable à la réputation sportive d'un pays que n'importe qui puisse, de son propre gré, s'inscrire à ses régates à l'étranger même s'il n'est pas qualifié et si son matériel n'est pas en ordre. Cela engage l'honneur du pavillon et une mauvaise prestation ne peut que produire un mauvais

effet. C'est à la Fédération de juger si un candidat présente toutes les garanties de succès, si ses équipiers sont suffisants, etc. Des pays voisins l'ont compris depuis longtemps.

Mais avant d'avoir des équipiers, barreaux et sportmen capables de figurer dans des compétitions, il faut provoquer une large participation des jeunes au tourisme, ce qui permettrait une sélection plus aisée dans l'avenir et contribuerait ainsi à rendre ce sport national et populaire comme ailleurs.

On entend fréquemment parmi les objections d'ordre moral, que les parents estiment les sports nautiques comme dangereux. Depuis que l'auto crée en week-end des accidents nombreux, que l'aviation devient de pratique courante, le yachting ne peut plus être considéré comme tel. Si la pratique sur les fleuves à courant demande quelque aptitude, le yachting serait encore bien moins dangereux si les autorités favorisaient l'accès des eaux intérieures, telles que le lac de Virelles à Chimay, le barrage de la Gileppe, le lac d'Hofstade, les sablières en Campine dont une stupide réglementation contrarie l'accès.

Que peut encore faire le Gouvernement et les autorités locales pour encourager les sports de l'eau ?

Je l'énoncerai brièvement :

1. Meilleures informations de presse et communiqués sportifs.

2. Aide financière aux publications nautiques telles que « Wandelaer » et « Sur l'Eau » qui fait l'admiration de l'étranger et mérite d'être soutenue;

3. Participation de l'I.N.R. français et flamand dans la propagande par l'annonce des régates et leurs commentaires relatifs aux sports;

4. Propagande nautique plus intense dans les écoles et universités;

5. Favoriser les compétitions scolaires interclubs et inter-villes;

6. Création de cours et d'un brevet de matelotage pour des équipiers rémunérés à la disposition des yachtmen.

Actuellement le problème de l'entretien du yacht et de son équipement est contrarié par les frais considérables que représente le batelier. La plupart des yachtmen s'en passent et sont dans l'obligation de négliger leur bateau ou hésitent à se faire construire une embarcation de prix. Ceux qui peuvent se permettre un homme d'équipage sont maintes fois découragés et déçus de la pratique à cause du choix restreint

et la médiocrité du personnel disponible. Il serait utile d'étudier l'organisation d'écoles et de cours de matelotage avec diplôme, créés en Allemagne dans les clubs où les membres trouvent une main-d'œuvre qualifiée abondante et diplômée pour accompagner à peu de frais les propriétaires;

7. Les écoles de la marine d'Ostende et d'Anvers pourraient dresser une liste sélectionnée parmi les élèves disposés et aptes à accompagner les propriétaires des yachts. Cela permettrait à ces jeunes gens des exercices pratiques et donnerait aux amateurs une aide utile et précieuse sur des questions techniques et théoriques qui leur faciliterait la grande navigation.

Ces listes pourraient être affichées chaque semaine aux divers clubs à l'usage des amateurs. Je connais beaucoup d'amateurs qui n'osent pas s'aventurer au delà des eaux intérieures de Belgique et de Zélande et que tenteraient des voyages plus lointains s'ils n'étaient pas tenus à s'aventurer seuls.

Après ces quelques suggestions pratiques, examinons quel intérêt réel le Gouvernement peut avoir à patronner ainsi que nous le demandons l'extension du yachting à voile, à rame et à moteur.

Tout d'abord l'amélioration de la santé et de la race :

1. à la formation d'éléments capables, endurants, s'intéressant à la navigation, à la vie maritime et subsidiairement à même de s'intéresser à la marine marchande et ses industries complémentaires;

2. au développement de notre renom maritime à l'étranger qui favorise le commerce national;

3. à la création et au développement de chantiers de construction de yachts et embarcations utilisant la main-d'œuvre nationale et permettant de se perfectionner pour favoriser la fabrication pour l'exportation. La création et le développement d'un tas d'industries subsidiaires se rattachant à l'achèvement des bateaux, des greements et à l'entretien, telles que câbleries, ficelleries, voiliers, fabricants de toile, divers accessoires de yachts, ébénisteries, menuiseries, etc., etc.

En prenant la Hollande en exemple, il existe une demi-douzaine de chantiers utilisant chacun entre 60 et 120 hommes, sans parler de tous ceux occupés dans les industries connexes.

En marge de ces chantiers, il y a un élément moral d'une importance capitale qui peut puissamment contribuer à la popularité du yachting. C'est la participation de la Famille

Royale au yachting, Léopold II, suivant en cela l'exemple de l'ex-Kaiser, le roi d'Angleterre, l'ex-roi Alphonse XIII, l'actuel roi du Danemark, le président Roosevelt et le prince Olaff de Norvège ont payé d'exemple et entraîné de nombreux compatriotes à s'intéresser au yachting. Les milieux du yachting belge ont beaucoup déploré que l'exemple du roi Léopold II et du prince Albert n'ait pas été suivi après la guerre par notre Roi actuel et le prince Charles. **Espérons** qu'avec la popularité grandissante du sport nos Princes auront l'occasion dans un avenir rapproché de s'intéresser au yachting.

C'est par ce vœu national que je termine cet exposé, celui de les voir bientôt sur nos eaux montrer partout le pavillon royal. Il rendra le Belge davantage conscient de ce qu'une grande part de son avenir et de sa prospérité est sur l'eau.
